

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre GLINEL, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Jean-Pierre GLINEL à Mme Valérie LEMAITRE, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.*

---

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal.

*Votants : 21*

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstentions : 6 (6 membres absents au conseil municipal du 21/02/2017)*

Le compte-rendu du 21 février 2017 est adopté à l'unanimité.

*Arrivée Mme Isabelle LELOUP et M. Olivier FRIMOUT : 20h15*

### RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

#### ➤ Commission Finances-Budget

##### I. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération N° : MA-DEL-2017-020

Dépenses de fonctionnement : 1 678 817.32 €

Recettes de fonctionnement : 2 025 752.40 €

Excédent de fonctionnement : 346 935.08 €

Excédent antérieur reporté : 938 168.25 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 1 077 065.84 €

Recettes d'investissement : 138 010.32 €  
 Dépenses d'investissement : 350 924.79 €  
 Déficit d'investissement : - 212 914.47 €  
 Déficit reporté : - 36 054.05 €  
 Déficit d'investissement cumulé : - 248 968.52 €  
*Votants : 22 dont 3 pouvoirs*  
*Pour : 22*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2016.**

## II. COMPTE DE GESTION 2016

**Délibération N° : MA-DEL-2017-021**

*Votants : 23 dont 3 pouvoirs*  
*Pour : 23*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## III. AFFECTATION DU RESULTAT

**Délibération N° : MA-DEL-2017-022**

Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 212 914.47 €. Compte tenu des restes à réaliser en recettes d'investissement (4876.98 €), il est nécessaire d'affecter la somme de 208 037.49 € à l'article 1068. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2016 de 346 935.08 € et des excédents antérieurs cumulés de 938 168.25 €, il est proposé au conseil de reporter au compte R002 un excédent de fonctionnement de 1 077 065.84 € pour le budget 2017.

*Votants : 23*  
*Pour : 23*  
*Contre : 0*  
*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.**

## IV. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

**Délibération : N° MA-DEL-2017-023**

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions de subventions 2017 pour les différentes associations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les subventions suivantes :**

Associations	2017	Votants	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
ADMR	1813	23	0	0	23
Amicale des mineurs	80	23	0	0	23
Amicale du personnel	0				
Anciens Combattants	400	23	0	0	23
Association Entraide	649	23	0	0	23
Association de gestion sports loisirs et culture	56249.82	21	0	0	21
Association Westlake Brothers Souvenir	300	23	0	0	23
Comité de Jumelage Stockstadt	2500	23	0	0	23
Comité de Jumelage 14/33 (Saint Martin/Biganos)	6500	22	0	0	22
Comité des Fêtes	5830	22	0	0	22
Donneurs de sang	120	22	0	0	22
Fonds de Solidarité pour le Logement	57	23	0	0	23
Les restaurants du coeur	383	23	0	0	23
Prévention routière	47	23	0	0	23
Forum des associations	50	23	0	0	23
Subventions exceptionnelles	2500	23	0	0	23
<b>Total Général</b>	<b>77 478.82 €</b>				

## V. BUDGET PRIMITIF 2017

### Délibération N° : MA-DEL-2017-024

Madame le Maire donne la parole à Madame LEMAITRE pour présenter le projet de budget primitif. Le budget de la commune s'élève à 4 180 756,31 € dont 72 % est affecté à la section de fonctionnement et 28 % à l'investissement. Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2017 sont de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement initiée dès 2014 et de continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

Le projet de budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

- A la section de fonctionnement pour un montant de 3 000 118,59 € ;
- A la section d'investissement pour un montant de 1 180 637,72 €

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition de budget primitif 2017 et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant pour en assurer l'exécution.**

## VI. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

### Délibération N° : MA-DEL-2017-025

Après discussion et compte tenu de l'effort fiscal qui a été demandé en 2015, la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels.

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels.**

- Taxe d'habitation : 19.39%
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77%
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39%

### ➤ Commission Enseignement

- ✓ Ecole Primaire Charles Huard – conseil d'école du 20 mars 2017
- ✓ Ecole Maternelle Jacques Prévert – conseil d'école du 7 mars 2017
- ✓ ORGANISATION DES TAP - DROIT D'INSCRIPTION

### Délibération N° : MA-DEL-2017-026

Compte tenu des coûts de l'organisation des temps d'activités périscolaires pour la collectivité et afin de continuer à offrir aux élèves les mêmes prestations, voire de les améliorer, la commission « enseignement » du 30 novembre 2016 et le Comité de pilotage du lundi 13 mars 2017, ont proposé d'atténuer ce coût par une participation des familles à compter de la rentrée de septembre 2017 sous forme de droit d'inscription. Le Conseil municipal a discuté de cette proposition et a retenu le choix d'un droit d'inscription à 10 € par enfant. Ce droit d'inscription sera payé par les familles directement auprès du prestataire à compter de la rentrée scolaire 2017.

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 4

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition sus-évoquée et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

### ➤ Syndicat Collège

## RETRAIT DE 3 COMMUNES DU SYNDICAT DU COLLEGE

### Délibération N° : MA-DEL-2017-027

Votants : 23 dont 3 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'accepter les demandes de retrait des communes de Bourguébus, Hubert-Folie et Tilly la Campagne, du syndicat intercommunal du Collège de St Martin de Fontenay,

- Rappelle qu'il s'agit d'un retrait amiable, sans aucune contrepartie financière ni d'un côté, ni de l'autre. Le syndicat constitué des 7 communes restantes, est propriétaire de la totalité des biens, et continue d'assumer toute la charge, ainsi que la dette en cours.
- Précise que la date du retrait des 3 communes est fixée d'un commun accord au 31 Décembre 2017.

### ➤ Commission Gestion des Personnels

#### **CDD POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**Délibération N° : MA-DEL-2017-028**

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts de la commune, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi saisonnier à temps plein (35/35<sup>ème</sup>), sur le grade d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de 4 mois, de juin à septembre 2017 inclus.

**Votants : 23 dont 3 pouvoirs**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition sus-évoquée, autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant et précise que les crédits seront inscrits au budget.**

#### **ORGANIGRAMME DES SERVICES**

**N° : MA-DEL-2017-029**

**Délibération**

Vu la délibération N° MA-DEL-2017-001 relative à la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel dans les collectivités (RIFSEEP), Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 7 mars 2017.

**Votants : 23 dont 3 pouvoirs**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'organigramme présentée.**

### ➤ Commission Travaux Urbanisme PLU

- **Commission PLU** : compte rendu de la réunion du mardi 7 mars 2017
- **Commission Travaux** : compte rendu de la réunion travaux du mercredi 15 mars 2017 concernant la sécurisation du Digue (pose d'un coussin berlinois à l'entrée de la rue Claude Monet et mise en place de pal box dans les 2 carrefours), une réunion avec les habitants du quartier aura lieu le mardi 25 avril 2017 à 20 h pour présenter les projets d'aménagement de la commission.
- **Travaux de déconstruction de 4 maisons et d'une partie de l'ancien collège**

### ➤ SIAVALOR

Compte administratif 2016

Budget primitif 2017

### ➤ Commission « Loisirs – Culture – Bibliothèque »

- Réunion de la commission du 15 mars 2017
- Réunion avec les bénévoles du 29 mars 2017 : réflexion sur les créneaux d'ouverture
- Bilan 2016 de la Bibliothèque

### ➤ Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL POUR l'ALSH – ANNEE 2017**

**Délibération N° : MA-DEL-2017-030**

**Votants : 23 dont 3 pouvoirs**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de convention présentée et autorise Mme Le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU PERSONNEL POUR LE LOCAL JEUNES - ANNEE 2017**

**Délibération N° : MA-DEL-2017-031**

*Votants : 23 dont 3 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de convention présentée et autorise Mme Le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

- **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**Délibération N° : MA-DEL-2017-032**

*Votants : 23 dont 3 pouvoirs*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité, Madame Valérie LEMAITRE, adjointe en charge des Finances de la commune et déléguée communautaire pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour représenter la commune de Saint Martin de Fontenay.

#### ➤ **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Mme Le Maire précise que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- ✦ **L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique**, servant de base au calcul des indemnités de fonction, **de 1015 à 1022. (1664.38 € brut pour le Maire au lieu de 1654.30 € et de 638.66 € brut pour les adjoints au lieu de 634.79 €)**
- ✦ **La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6%** au 1<sup>er</sup> février 2017 qui entraîne une nouvelle augmentation du montant maximal des indemnités de fonction des élus

Afin de ne pas reprendre une délibération à chaque revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique (nouvelle modification prévue en janvier 2018), il est recommandé de fixer le montant des indemnités en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

**Délibération N° : MA-DEL-2017-033**

*Votants : 23 dont 3 pouvoirs*

*Pour : 20*

*Contre : 0*

*Abstentions : 3*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer, pour la durée du mandat, le montant des indemnités du maire à 43% de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **DECIDE** de fixer, pour la durée du mandat, le montant des indemnités des adjoints à 16.5% de l'Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces indemnités
- **DIT** que les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 47*

*Fait en deux exemplaires à  
Saint Martin de Fontenay*

